

Le directeur

Monsieur le secrétaire général,

Par lettre en date du 5 janvier, vous faites part au ministre de vos réactions à l'annonce des postes aux concours en EPS pour la session 2006.

Les recrutements visent à satisfaire les besoins d'enseignement et de remplacement en fonction des générations qui partent à la retraite et de l'évolution de la carte des formations et des effectifs d'élèves.

Pour les rentrées scolaires 2002 à 2005, 5 672 enseignants d'EPS ont été recrutés par les concours. Ils devaient couvrir des départs estimés à 5 800 par la mission conduite par les inspections générales des finances et de l'éducation nationale en 2002.

En fait, 5 070 sorties ont été constatées, soit près de 15% de moins. Si l'on prend en compte la baisse des effectifs d'élèves, les besoins d'enseignement et de suppléance ont été, pour la période, de 4 440 enseignants d'EPS.

Ce sont ainsi 1 230 titulaires de plus que les besoins qui ont été recrutés, dont environ 400 ont pris la place de contractuels qui n'ont plus été réembauchés ; restent toutefois, à cette rentrée, près de 850 titulaires en sureffectifs.

Vous faites état d'une étude de la DEP qui indique des besoins moyens de recrutement pour la période 2006 à 2010. Une lecture attentive de cette étude vous aurait conduit à noter que ces chiffres ne prennent pas en compte l'impact du changement de la réglementation sur les retraites, notamment celle concernant la CPA, et prévoient le remplacement des personnes en surnombre<sup>1</sup>.

Or l'on constate un report de l'ordre d'une ou deux années des départs à la retraite et des entrées en CPA en très forte baisse, qui devraient réduire des 2/3, d'ici à 2008, le nombre d'agents ayant opté pour cette modalité de départ. La prise en compte en outre de la baisse des effectifs d'élèves et de la réduction progressive des sureffectifs en EPS devrait ainsi au total situer les besoins en nouveaux professeurs autour de 600 au plus pour les rentrées 2007 et 2008.

C'est cette analyse qui a conduit à offrir au total 555 postes aux concours d'EPS en 2006.

Monsieur Jean Lafontan  
Secrétaire national du SNEP/FSU  
76, rue des rondeaux  
75020 Paris

---

<sup>1</sup> Pages 59, 62 et 68

Vous mentionnez les fluctuations dans le niveau des concours ces dernières années. Je partage votre analyse en notant que l'augmentation de 60% du niveau du CAPEPS entre 1996 et 2002, qui ne résultait ni d'un accroissement des départs à la retraite ni d'une augmentation des effectifs d'élèves, procédait d'une fuite en avant. Ce désajustement a fait apparaître les premiers sureffectifs qui se sont accrus avec la forte diminution des départs à la retraite, rendant inévitable la baisse du CAPEPS en 2004, qui le ramenait au niveau qu'il avait eu entre 1990 et 1996, et le niveau fixé pour 2006.

Vous articulez votre propos autour de l'idée qu'une « véritable machination » serait à l'œuvre à l'encontre de l'éducation physique et sportive et plus généralement de l'éducation nationale.

La gestion de l'emploi public ne relève pas de ce type de méthode mais s'appuie sur des données objectives qui permettent des choix réalistes.

Il n'est pas inutile à cet égard de rappeler que les recrutements opérés depuis 10 ans<sup>2</sup> dans le second degré se sont effectués dans un contexte où 35 000 moyens d'enseignement ont été soit maintenus, soit créés dans l'enseignement secondaire alors que 285 000 élèves de moins étaient scolarisés, contribuant directement à l'amélioration des conditions d'enseignement.

L'ajustement des emplois et des recrutements ces dernières années, pris en compte dans ce bilan, ne doit donc pas masquer cette réalité.

Vous me faites part en conclusion de votre intention de vous employer à partager ce que vous appelez « la légitime colère » des étudiants. Je ne doute pas que vous leur fournirez les éléments d'information précis et objectifs que je vous communique dans ce courrier.

Le directeur des personnels enseignants



Pierre-Yves Duwoye

---

<sup>2</sup> Entre 1994 et 2005,